



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4/2020 Septembre

Agenda :

- **Journée « Portes ouvertes »** : samedi 5 septembre de 9h30 à 18h, à l'Orangerie – Vacanciel - 15, rue Partouneaux à Menton
- **Marché de paysans AGRIBIO 06** (Groupement d'agriculteurs biologiques des Alpes-Maritimes) : dimanche 4 octobre de 8h à 15h à l'Esplanade du Pré aux Pêcheurs à Antibes.



Replantations sur la Riviera italienne

Nous avons noté récemment à Vintimille, le long de la Roya, qu'après l'abattage des palmiers *Canariensis* morts, un alignement de palmiers de diverses variétés ainsi que d'autres arbres avait été replanté. Dans le parc public, après l'enlèvement de plusieurs pins parasols (malades), une centaine de nouveaux arbres d'espèces variées exotiques ou méditerranéennes a été installée.

A Bordighera, non loin de l'aménagement des calades et des accès pour les vélos, d'importantes plantations d'*Araucarias* ont été effectuées pour étoffer la couverture végétale déjà existante. Bref, il s'agit de la mise en pratique des principes « simples » exposés par Jean-Pierre Clarac en 2018 et 2019 : la diversité végétale par précaution et la bio-climatisation naturelle avec des « cortèges » végétaux assez denses.

Par comparaison, les alignements clairsemés de bord de mer et dans les contre-allées des vallées, à Roquebrune et Menton, font pâle figure. MJ

Faire sa part

Comme chaque année, l'ONG Global Foodprint Network a calculé « le jour du dépassement », c'est-à-dire le jour où la Terre a consommé plus de ressources naturelles qu'elle ne peut renouveler en douze mois. En 2020, c'était le 22 août.

L'effet COVID et le ralentissement économique nous ont fait gagner trois semaines par rapport à 2019. Ce qui montre bien le rapport entre cet indicateur et un modèle économique et agro-alimentaire carboné basé sur une exploitation effrénée de la planète. En 1970, le jour du dépassement était le ... 29 décembre !

Face à cette fuite en avant qui menace la survie des générations à venir avec son cortège de dérèglements climatiques et la destruction des écosystèmes, les scientifiques nous alertent de plus en plus et, partout, des citoyens se lèvent pour une transition écologique et sociale juste. Ils s'organisent à travers de nombreuses initiatives locales pour l'environnement, promeuvent de nouveaux modes de vie respectueux de la planète.

L'ASPONA qui chaque jour constate les méfaits de ces politiques irresponsables dans notre région défend des causes qui lui tiennent à cœur, comme le camping St-Michel, la protection de nos herbiers de posidonie, des projets climat-air-énergie pour nos quartiers avec leurs habitants, et bien d'autres. Dans ce combat global, nous essayons de « faire notre part » comme le colibri de Pierre Rabhi. NV

3058

C'est le nombre de fois où notre appel à soutenir la nouvelle réglementation pour les mouillages des yachts de plus de 20 m sur le littoral de l'estuaire du Var à la frontière italienne a été « vu » sur Facebook. Merci à tous ceux qui ont participé à la consultation publique et expliqué qu'ils voulaient protéger les herbiers de posidonie, des ancrages et chaînes dévastatrices des grands yachts.

Journée « Portes ouvertes » de l'ASPONA

Ce printemps, nous avons tous été privés des échanges habituels entre et avec les adhérents lors de l'AG, puisqu'elle a dû se tenir en format électronique le 28 mars. Le Forum des associations de Menton étant annulé, nous vous accueillerons **toute la journée du 5 septembre à la Salle de la Villa de la Résidence Hotelière de l'Orangerie (15 rue Partouneaux)** avec un beau programme :

- Débat informel avec d'autres associations sur les pistes cyclables à Menton de 10h30 à 11h15,
- Propositions pour faire entrer Menton et la Riviera Française en Transition de 11h15 à 12h30,
- Réunion des 3 groupes de l'Annonciade, du Bas du Borrigo et du Val de Gorbio pour réaliser les Plans d'action Climat-Air-Energie dans leurs Quartiers de 14h à 15h30,
- Présentation de la démarche **Climat-Air-Energie** aux personnes intéressées et lancement des 2 nouveaux projets dans les quartiers de Garavan et des Moneghetti à Beausoleil de 15h30 à 17h00.
- Verre de l'amitié à partir de 17h00.

Si vous voulez juste passer nous voir, connaître les nouveaux membres du conseil d'administration et renouveler votre adhésion, **vous êtes les bienvenus de 9h30 à 18h00.**

Venez aussi avec vos amis et voisins, parents et enfants, sensibles aux questions environnementales.

Réfection à venir des ouvrages de protection littorale dans la Baie du Soleil : l'engrenage des endigages

Le 10 août, un récépissé de dépôt de déclaration émanant de la Préfecture a été publié pour un projet déposé par le Syndicat Mixte Inondations, Aménagements et gestion de l'eau (SMIAGE) pour le compte de la commune de Menton.

Les travaux concernent la partie Est de la Baie.

Ils portent sur la réhabilitation des épis pour les pérenniser et sur les secteurs les plus endommagés de la butée de pied sous-marine avec, localement, des rechargements en enrochement. Le montant des travaux liés à ces grosses réparations est estimé à 861 600 €. L'ASPONA ne conteste pas l'utilité de ces opérations de confortement, notamment parce qu'une palette suffisamment diversifiée de plages

doit être offerte aux habitants, résidents et touristes. Elle s'interroge toutefois sur leur pertinence : modifier le profil des plages (leur pente) et rigidifier le trait de côte ne conduira-t-il pas à accroître leur exposition aux déferlements de houle, voire les déporter sur des secteurs non aménagés, sous l'effet de la dérive littorale ? Tout est parfaitement documenté mais il est impossible de revenir à la situation ex-ante, le mal étant déjà fait.



Par contre, sur la partie Ouest de la Baie, l'ASPONA persiste à considérer que les plages doivent rester non aménagées. Faites et défaites au gré des courants et des dépôts de galets, se déployant au pied de nouveaux ouvrages de protection poreux, elles pourraient être dédiées à la baignade et à un usage « dynamique » (contrairement à une occupation statique). La qualité des eaux de baignade sur ces secteurs « ouverts » sur la mer en serait bien meilleure. ... Pour preuve, la coloration verdâtre inquiétante de la mer sur la plage des Sablettes, observée fin août. Elle illustre, hélas, les conséquences néfastes d'un endigage forcené, malgré les coups de pelle donnés au printemps pour extraire les sédiments et les vases. FL

Climat-Air-Energie dans les Quartiers : NOUVEL APPEL à des habitants volontaires

Grâce au soutien du Fonds de Développement pour la vie Associative (FDVA – 06), l'ASPONA va pouvoir poursuivre son action innovante dans les quartiers. Les groupes « Projets climat-air-énergie pour les quartiers » (PCA EQ) existants de l'Annonciade, du Bas-Borrigo et du Val de Gorbio s'engageront dans la réalisation de leurs plans d'actions et deux nouveaux projets seront lancés avec les habitants des quartiers de **Garavan et des Moneghetti à Beausoleil**. Les personnes intéressées sont priées de nous contacter très vite à : info@aspona.org.

CAMPING ET PLATEAU SAINT-MICHEL

Privée de son « poumon vert », la population attend des décisions

Plus de 130 Mentonnais et quelques résidents de RCM, Sainte-Agnès et Beausoleil ont répondu à notre questionnaire diffusé fin mai. Un verdict accablant ressort des résultats de l'enquête : <http://aspona.org/pdf/Analyse%20resultats%20enquête%20plateau.pdf>.



- **72% considèrent que les changements ont été négatifs dans le Camping** en délégation de service public depuis fin 2016. Se rappelant leurs balades, sorties scolaires, pique-niques familiaux, observation des étoiles, visites commentées, parties de pétanque, possibles hors saison, ils expriment aussi un avis négatif sur les projets d'aménagement du camping : 76% rejettent la création d'un parc aquatique et 45% celle d'un restaurant avec des chambres d'hôtes. Les répondants demandent que la gestion du camping soit reprise en mains par la municipalité pour en (re)faire un espace de grande qualité environnementale, avec un parc de beaux oliviers, ouvert à tous, toute l'année.

- **88% déplorent une dégradation du Plateau Saint-Michel**, en particulier les accès piétonniers, la propreté et l'entretien (aucun point d'eau, des déchets ...). 4 sur 5 considèrent que la végétation arborée est « très mal en point ». Les répondants suggèrent un programme de renaturation et de reboisement du Plateau, doté de quelques équipements légers (bancs, tables ...) et de chemins réaménagés faisant l'objet d'un entretien régulier, sans oublier les actions pédagogiques liées à la protection de la nature.

Le succès de ce questionnaire a renforcé l'ASPONA dans sa conviction que **la valeur collective et patrimoniale du Plateau Saint-Michel mérite d'être défendue**. Les résultats ont été transmis officiellement en juillet à la municipalité, en lui demandant une nouvelle fois de prendre les décisions qui s'imposent. Déjà, 2 pétitions en mai 2018 et décembre 2018 réclamaient la dénonciation de la délégation de service public (DSP).

Selon l'analyse juridique que nous avons sollicitée, la Mairie disposerait bien de tous les arguments pour dénoncer la DSP sans délai, compte-tenu des défaillances de gestion et de la multiplication des dysfonctionnements constatés depuis 2017 qui portent atteinte à l'intérêt général et au patrimoine communal. De son côté, l'ASPONA, en tant qu'association environnementale agréée, serait fondée à engager un recours en cas d'inaction de la Mairie. Comme l'a montré l'exemple de la reprise en gestion directe du camping de Breil-sur-Roya cet été, une telle décision municipale est possible et, pour le camping Saint-Michel, elle devrait être prise sans tergiverser car elle bénéficie d'un large soutien auprès de la population. MJ

Protéger dans la durée le foncier non bâti

Depuis 2016 un nouvel outil juridique, l'obligation réelle environnementale (ORE), permet aux propriétaires fonciers de conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître des obligations ayant pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques attachées à un bien immobilier.

Par contrat, un propriétaire peut rendre son bien inconstructible et garantir l'entretien de ses fonctions écologiques dans le temps (pour une durée de 0 à 99 ans), au-delà des changements éventuels de propriétaire. A noter que les communes peuvent sur délibération du conseil municipal exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale.

Un maître d'ouvrage peut également s'acquitter des mesures de compensation d'atteinte à la biodiversité en confiant leur réalisation à un « opérateur de compensation », par exemple à une association de protection de l'environnement.

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/ore-guide-1-qu-est-ce-qu-obligation-reelle-environnementale>

(Signalé par un de nos adhérents)

Des nurseries à poissons dans les ports de Menton

Le nouveau conseil d'administration a rencontré début juillet le Directeur des Ports de Menton, Michel Dalmazzo, heureux d'annoncer l'imminente opération d'immersion sous les pontons du port de Garavan de douze pouponnières à poissons, ceux du Vieux Port devant être équipés de cinq nurseries en septembre. Réalisées sous forme d'oursins à longs piquants en polypropylène conchylicole associés à des « roselières » de 25 m de long en fibre de coco, ces constructions serviront d'abri à des poissons juvéniles. Elles devraient être progressivement colonisées par des algues et petits crustacés. Des caméras installées sous les pontons permettront de suivre ces évolutions en direct sur le site Internet de la société ayant développé le projet <https://www.seaboost.fr/nos-projets/>. Des plongeurs procéderont également à des comptages.

L'efficacité de ces micro-gîtes d'un coût significatif (110 000 €, dont une partie prise en charge par l'Agence de l'eau) reste toutefois largement dépendante de la qualité des eaux du port. Précisons que le port de Garavan dispose depuis 2019 de la certification « *Port propre* » et qu'il vise à devenir un « *Port actif en biodiversité* » en 2021.

Un diagnostic environnemental sera réalisé l'an prochain pour appuyer cette demande. Nous devrions ainsi être fixés sur l'effectivité de ces labels et dispositifs, ainsi que sur leur contribution à la restauration d'un milieu extrêmement appauvri. FL

Renaturation du Cap d'Antibes et du Fort Carré : un partenariat très inspirant

La ville d'Antibes vient de conclure une convention de partenariat avec le Lycée horticole d'Antibes (EPLEFPA Campus Vert d'Azur) pour l'aménagement, l'entretien et la renaturation des espaces naturels qu'elle gère : le Fort Carré, le bois de la Garoupe et le Domaine Public Maritime du Cap d'Antibes, propriété ou attribution du Conservatoire du Littoral inclus dans le site NATURA 2000 « Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins ».

Ces espaces naturels renferment des habitats d'intérêt communautaire et des espèces végétales protégées qui concourent au caractère exceptionnel de ces sites. Ils font l'objet de plans de gestion pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine naturel.

Le partenariat d'une durée de 3 ans permettra aux apprenants du **Campus Vert d'Azur** de mettre en pratique leurs apprentissages et de réaliser des essais expérimentaux de mise en culture d'espèces végétales locales afin de participer à la renaturation d'espaces dégradés. Le Fort Carré servira de site pilote.

La commune de Roquebrune Cap Martin serait bien inspirée d'en faire autant pour les **pinèdes littorales du Cap Martin**, très fragilisées, avec l'aide du **Conseil départemental des Alpes-Maritimes, gestionnaire du site NATURA 2000 « Corniches de la Riviera »** dont elles relèvent.

Pour sa part, l'ASPONA entend poursuivre ses démarches auprès des instances concernées (Mairie, ASA du domaine) en vue du rétablissement de l'accès public (piétons) au domaine privé du Cap Martin. FL

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande